

dépendant de la ferme. Tout cela avec la promesse fallacieuse faite à Depardon de lui fournir le nécessaire à l'entretien annuel de son ménage. Pour en finir, il a subrepticement engagé le vigneron pour la somme de cent vingt livres que celui-ci ne lui doit certainement pas et au lieu de satisfaire à ses promesses, il a eu la dureté de lui refuser quelque secours pour la subsistance de sa famille en prétextant que Depardon n'avait qu'à se retirer, chercher un autre domaine et ne s'attendre à aucun soulagement de sa part car il ne lui fournirait pas un sou.

Devant tant d'injustice notre vigneron, dénué de toutes choses et des plus nécessaires pour la vie, n'a d'autre recours que de faire appel au président Charrier qui, rappelons le, n'intervient ici que comme médiateur n'étant plus le seigneur en titre des terres de Chénas. Celui-ci, touché de commisération devant l'état où se trouve ce vigneron, pare au plus pressé et décide de lui faire livrer incessamment quatre asnées de blé-seigle, une botte de bon vin et la somme de trois livres pour acheter du sel. L'état des comptes de Depardon est désastreux car non seulement il doit annuellement à Charrier le droit de basse-cour et la commande de ses deux vaches mais il lui est redevable de la somme de cent quarante livres suite à un reste de compte y compris sa portion de frais de saisie faite sur sept pièces de vin qu'il a promis de payer en affectant les fruits de la prochaine récolte. Pour mettre un terme aux rapports conflictuels avec Deburnay, le vigneron propose à Charrier, qui accepte d'endosser ce rôle, de se prévaloir de tous ses droits à l'encontre du fermier pour raison des sommes qu'il lui a illégitimement extorquées. Charge à notre héros de démêler cet écheveau et de faire entendre raison au fermier. La conscience déchargée de ce poids, Depardon devra malgré tout tenir au plus juste les cordons de sa bourse pour parvenir à se sortir de ce mauvais pas car il a engagé sa future récolte et Georges Antoine ne lui fera pas cadeau des denrées qu'il lui fera livrées. Il lui en demandera le remboursement au cours du jour !

Entendons-nous bien, Georges Antoine a le cœur sur la main et il veut bien intercéder pour limiter les ravages dus à la rapacité de ce fermier, certes, mais il n'entend pas risquer d'être pris au dépourvu en inspirant les mêmes arrangements aux condisciples d'un vigneron qu'il aurait excessivement privilégié !

Robert BRIDET